

Conditions Générales d'Utilisation du service Flolend

Mise à jour 21/03/2024

Préambule

Flolend est une société par actions simplifiée au capital social de 9 990 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 978 928 885, dont le siège social est situé 28bis rue du Cardinal Lemoine à Paris (75005).

Flolend exploite une application internet (ci-après « la Plateforme »), dénommée « Flolend » disponible (i) dans les magasins d'applications App Store et Google Play et (ii) en version *web*.

Flolend propose un service de prestataire européen de services de financement participatif, agréé par l'AMF sous le numéro X. L'accès aux opportunités en financements participatifs s'effectue sur la plateforme.

Le présent Contrat est conclu entre les Parties (Flolend et l'Utilisateur) pour l'ensemble des souscriptions effectuées par l'Investisseur. Il est complété, pour chaque souscription, par la documentation spécifique au type de Levée de fonds.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit,

Définitions

Espace Personnel : espace privatif de de la Plateforme, accessible à l'Utilisateur lors de son inscription.

Informations Confidentielles : a le sens qui lui est donné dans la section « Confidentialité relative aux Offres » des présentes conditions générales d'utilisation.

Utilisateur : désigne les personnes physiques ou morales inscrites sur la Plateforme.

Porteur de Projet : personne morale proposant une Offre de financement participatif sur la Plateforme.

Offres : désigne les offres d'investissement proposées sur la Plateforme.

Plateforme : désigne l'application internet de la société Flolend accessible sur les magasins d'application App Store et Google Play ainsi que sur le *web*.

Bulletin de souscription : document rempli et signé par l'Investisseur Approuvé et matérialisant sa Souscription à l'Émission.

Levée de fonds : recueil de fonds auprès d'Investisseurs Approuvés lors d'une Émission de titres ou de Prêt par l'Émetteur sur la Plateforme.

Levée de fonds Réussie : levée de fonds ayant atteint le Seuil Minimal fixé dans la documentation juridique spécifique à chaque Levée de fonds et pour laquelle l'Émetteur a signé une décision de clôture et d'émission effective des titres.

Prestataire de Services en Financement Participatif (PSFP) : statut auquel est soumis Florend dans l'exercice des activités décrites au présent Contrat, conformément au règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du Conseil du 7 octobre 2020 relatif aux prestataires européens de services de financement participatif pour les entrepreneurs.

Contribution : montant de la souscription d'un Investisseur dans le cadre d'une Émission relative à un Projet.

Audit de sélection : ensemble des contrôles, vérifications et évaluations effectuées par Florend relativement au Projet antérieurement à la décision de Florend de proposer le Projet au financement sur sa Plateforme.

Échec de la Levée de fonds : état d'une Levée de fonds n'ayant pas atteint le Seuil Minimal.

Émetteur : société procédant à l'émission de titres financiers (l'« Émission »). L'Émetteur peut être la société ayant financé un projet dans le domaine des énergies renouvelables ou de la transition énergétique (l'Émetteur est le Porteur de Projet) ; ou la société ayant réalisé une augmentation de capital à laquelle ont souscrit les Investisseurs et ayant souscrit au Projet proposé sur la Plateforme (l'Émetteur est la Société Interposée).

Fiche d'Information Clé sur l'Investissement : document à destination des Investisseurs Enregistrés et regroupant l'ensemble des informations relatives au Projet, conformément à l'article 23 du règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du Conseil du 7 octobre 2020 relatif aux prestataires européens de services de financement participatif pour les entrepreneurs.

Horodatage : mécanisme par lequel le Prestataire de services de financement Participatif enregistre et comptabilise sur un registre électronique l'investissement par l'inscription de la souscription et de son montant accompagné de la date et de l'heure (heure, minute, seconde) de validation de ladite souscription, date faisant foi dans le cadre du principe "premier souscrit, premier servi".

Investisseur : sans autre précision, désigne à la fois les Investisseurs Enregistrés et les Investisseurs Approuvés.

Investisseur Approuvé : investisseur ayant complété son questionnaire de catégorisation, son test de connaissances (cas d'un investisseur « non-averti »), sa simulation de capacité à supporter des pertes (cas d'un investisseur « non-averti »), et son questionnaire KYC.

Investisseur Enregistré : investisseur ayant créé un compte Florend en entrant un email et un mot de passe sur l'écran d'inscription.

Livret Investisseur : porte-monnaie électronique ou compte de paiement en ligne attribué à l'Investisseur Approuvé lors de sa première Souscription et géré par le Partenaire

Bancaire. Il peut être associé à ce compte de paiement des « sous-comptes » ou « comptes techniques » pour :

- Les investissements réalisés via des comptes administrés par la banque de l'Investisseur tels que des Plans Épargne Actions (PEAs ou PEA-PME) ou des comptes titres ordinaires (CTO).
- Les fonds séquestrés dans le cadre de l'attente d'un déblocage du Livret Investisseur lié à l'acceptation de modifications de Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme, de mise à jour obligatoire des données transmises, de la réception d'informations complémentaires concernant une transaction dans le cadre de la lutte anti-blanchiment d'argent, financement du terrorisme ou réalisée par une personne politiquement exposée, etc...

Celui-ci peut être également dénommé « compte personnel » et « compte personne morale » si, dans ce dernier cas, l'Investisseur souscrit pour le compte d'une personne morale.

Livret Porteur de Projet : porte-monnaie électronique ou compte de paiement en ligne attribué à l'Émetteur et géré par le Partenaire Bancaire. Il est associé à ce compte de paiement, un sous-compte ou compte technique spécifique pour chaque Émission afin de séparer les flux relatifs à chaque Émission.

Monnaie électronique : valeur monétaire stockée sous une forme électronique, représentant une créance sur l'Émetteur, qui est émise contre la remise de fonds aux fins d'opérations de paiement et qui est acceptée par une personne physique ou morale autre que l'Émetteur de monnaie électronique ou l'établissement de paiement. C'est le cas de la monnaie créditée sur le Livret Investisseur. Un (1) Euro en monnaie électronique représente la même valeur qu'une pièce d'un (1) Euro.

Objectif de Levée de fonds : Montant fixé par l'Émetteur qu'il souhaite lever par le biais de la Plateforme.

Plafond de Levée de fonds : Montant fixé par l'Émetteur et correspondant au montant maximum que celui-ci souhaite lever par le biais de la Plateforme. Les souscriptions au-delà de ce seuil sont placées sur une liste d'attente.

Partenaire Bancaire : personne morale ayant la qualité d'établissement de monnaie électronique ou d'établissement de paiement.

Porteur de Projet : personne morale proposant sur la Plateforme un projet dans le domaine des énergies renouvelables ou de la transition énergétique.

Prestation : désigne l'ensemble des services fournis par Florend à l'Investisseur tels que décrits dans le présent Contrat.

Seuil Minimal : montant fixé par le Porteur de Projet à partir duquel la Levée de fonds est considérée comme une Levée de fonds Réussie.

Société interposée : société associée du Porteur de Projet détenant l'ensemble des investissements des Investisseurs Florend.

Souscripteur : Investisseur Approuvé ayant signé un Bulletin de souscription pour participer à une Levée de fonds et ayant valablement libéré le montant de sa souscription sur une Levée de fonds Réussie.

Teaser : présentation simplifiée du Projet et de l'Émission.

Terme de la Levée de fonds : date limite de souscription, à laquelle est appréciée l'échec de la Levée de fonds ou sa réussite. Le Terme de la Levée de fonds est atteint par anticipation lorsque le Plafond de Levée de fonds est atteint.

Titres : actions ou obligations proposées sur Plateforme.

Objet

Le présent Contrat définit les obligations réciproques de Flolend et de l'Utilisateur, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment du Code monétaire et financier (ci-après le « CMF »).

Les présentes conditions générales d'utilisation pourront être complétées par des conditions particulières qui seront présentées préalablement à l'Utilisateur pour acceptation avant possibilité d'accès à certaines informations et certains services.

Toute inscription sur la Plateforme vaut acceptation sans réserve des présentes conditions générales d'utilisation.

Conditions d'accès à la Plateforme

Les internautes accédant à cette Plateforme et intéressés par les activités de la société Flolend peuvent s'inscrire sur l'Application Internet puis compléter leur profil « Utilisateur » afin de bénéficier notamment des services suivants :

- Accès aux pages de contenu des projets ;
- Création d'un espace personnel ;
- Accès aux pages des Offres (i) en cours de financement, (ii) dont le financement est à venir ou (iii) déjà financées ;
- Plus généralement, accès au contenu édité sur l'Application.

Profil des utilisateurs

Les Services sont réservés aux personnes physiques ou morales juridiquement capables de souscrire des contrats de droit français. Elles doivent aussi expressément s'assurer qu'elles sont juridiquement autorisées à se connecter à la présente Plateforme dans le pays duquel la connexion est établie et de déclarer leur pays de résidence, sous leur propre responsabilité. Elles ne doivent pas être placées sous un régime de tutelle, de curatelle ou de sauvegarde de justice. Les Utilisateurs résidant en dehors de la France, doivent s'assurer des règles qui leur sont applicables.

Informations fournies par l'Utilisateur

L'utilisateur s'engage à ne fournir que des informations exactes à Flolend. En cas de fourniture d'informations mensongères, Flolend décline toute responsabilité relative au caractère adapté de l'Investissement réalisé par le souscripteur.

Lors de son inscription en ligne, l'utilisateur s'engage à compléter un formulaire d'inscription avec exactitude et sincérité, en fournissant des informations exactes, complètes et actualisées. L'utilisateur doit remplir l'ensemble des champs obligatoires figurant dans les formulaires d'inscription.

L'utilisateur s'engage également à fournir les justificatifs obligatoires demandés par la société Flolend, en particulier :

- Les documents de justificatif d'identité en cas d'expiration de ceux-ci ;
- Une adresse et un justificatif de domicile en cas de déménagement ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) en cas de changement de coordonnées bancaires.

L'utilisateur est également tenu de mettre à jour ses informations personnelles sur son Espace Personnel et notamment ses documents d'identité et ses justificatifs de domicile. L'Investisseur accepte que les informations personnelles communiquées à Flolend soient fournies par ce dernier à l'Émetteur ou à l'Emprunteur, conformément à la réglementation applicable pour la bonne tenue de ses registres.

En cas d'informations erronées, inexactes, incomplètes ou en violation avec les dispositions du présent article, la société Flolend est en droit de suspendre ou de supprimer le compte de l'utilisateur ainsi que de lui refuser l'accès à toute ou partie des Services. La société Flolend ne saurait être tenue responsable au cas où elle n'aurait pas été informée d'un changement de situation de l'utilisateur.

L'utilisateur s'engage à fournir sans délai les justificatifs économiques des opérations effectuées ou tout élément permettant de justifier la provenance des fonds conformément à la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Engagement des Utilisateurs

Les Utilisateurs s'engagent à utiliser la Plateforme dans les conditions prévues aux présentes conditions générales d'utilisation et conformément aux lois et règlements en vigueur.

L'utilisateur est seul responsable des informations, données, commentaires, images et plus généralement tous contenus qu'il transmet par l'intermédiaire de la Plateforme et renonce à ce titre à engager tout recours à l'encontre de la société Flolend, notamment sur le fondement de l'atteinte au droit à l'image, à son honneur, à sa réputation ou à l'intimité de sa vie privée.

La société Flolend ne peut être tenue responsable des éléments que l'utilisateur divulgue de sa propre initiative. La société Flolend n'est pas responsable de l'exactitude des

données fournies, ni des conséquences que la diffusion de ces données peut avoir sur un autre Utilisateur.

Les Utilisateurs reconnaissent que leur utilisation de la Plateforme se fait sous leur responsabilité.

Connaissance des risques

L'Investisseur reconnaît avoir pris connaissance et accepté les risques relatifs aux Projets proposés sur la Plateforme : risque de perte totale ou partielle du capital investi, risque d'illiquidité (revente des titres acquis incertaine ou impossible). L'Investisseur sait que les retours sur investissement des Projets proposés sur la plateforme dépendent de la réussite de ces Projets.

L'investisseur reconnaît effectuer ses souscriptions en l'absence de tout démarchage bancaire et financier tel que défini à l'article L. 341-1 du CMF.

Par l'acceptation des présentes conditions générales d'utilisation, l'Utilisateur reconnaît avoir été informé que les services de financement participatif fournis par Flolend ne sont pas couverts par le système de garantie des dépôts établi conformément à la directive 2014/49/UE et que les valeurs mobilières ou les instruments admis à des fins de financement participatif acquis par le biais de la Plateforme ne sont pas couverts par le système d'indemnisation des investisseurs établi conformément à la directive 97/9/CE.

Confidentialité relative aux Offres

Les Investisseurs ont accès à des informations détaillées relatives aux Porteurs de Projets. Toutes informations relatives aux Offres et aux sociétés portant ces Offres, de quelque nature et/ou support qu'elles soient doivent être considérées et traitées comme confidentielles (ci-après « Informations Confidentielles ») aussi longtemps que ces informations ne sont pas tombées dans le domaine public.

Par conséquent les Utilisateurs s'engagent à ne pas divulguer tout ou partie des Informations Confidentielles à des tiers et à ne pas les utiliser dans un autre but que l'étude de l'opportunité d'investir dans les Offres.

Les investisseurs s'engagent également à ne pas dénigrer le Porteur de Projet de quelque manière que ce soit et à ne pas manquer à leur obligation de loyauté contractuelle notamment par la diffusion d'informations sur Internet, les réseaux sociaux, dans la presse ou par tout moyen que ce soit.

Enregistrement de l'utilisateur

Conditions de création d'un Espace Personnel Investisseur

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », conformément au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n° 2016/679

et à la politique de traitement des données de Flolend, l'Utilisateur donne, préalablement à son enregistrement, son consentement libre à l'utilisation des données qu'il communique à Flolend.

Tout Utilisateur disposant d'un Espace Personnel ne peut bénéficier que d'un seul et unique Espace Personnel à son nom. En conséquence, l'Utilisateur disposant d'un Espace Personnel, s'engage à ne pas créer ou utiliser sur la Plateforme d'autres Espaces personnels que celui initialement créé et attribué, que ce soit sous sa propre identité ou celle d'un tiers. Le fait de créer ou d'utiliser de nouveaux Espaces Personnels de même nature sous sa propre identité ou celle de tiers sans avoir demandé et obtenu l'autorisation écrite préalable de la société Flolend pourra entraîner la suspension immédiate et sans préavis du ou des Espaces Personnels, ainsi que l'annulation des transactions engagées sur ces derniers. Si l'Utilisateur disposant d'un Espace Personnel a connaissance du fait qu'une autre personne a accédé à son Espace Personnel, il en informe immédiatement la société Flolend par courriel (contact@floodend.com) et confirme cette information par courrier recommandé adressé au siège de Flolend tel qu'indiqué en en-tête des présentes.

Si l'Investisseur Enregistré ouvre un Livret Investisseur pour un tiers (i) pour le compte duquel il a qualité à agir, il fournit l'ensemble des informations d'identification relatives à ce tiers et certifie qu'il dispose de la capacité et autorisations nécessaires pour agir au nom du tiers ; (ii) pour le compte duquel il n'a pas qualité à agir, il fournit l'adresse e-mail du tiers, qui devra créer un Espace Personnel sur Flolend.

Création d'un Espace Personnel du Porteur de Projet

Sur la Plateforme, un Espace Personnel Porteur de Projet est attribué au Porteur de Projet ayant :

- Fourni à Flolend l'ensemble des informations demandées dans le cadre de l'audit de sélection ;
- Obtenu la validation par Flolend des documents fournis conduisant à la création d'un Livret Porteur de Projet ;
- Signé le contrat de prestation de services auprès de Flolend ;
- Fait l'objet d'une décision de proposition de Levée de fonds sur la Plateforme par Flolend, après contrôle, vérification et valorisation du Projet par Flolend.

Approbation de l'Utilisateur

Avant toute souscription, l'Investisseur Enregistré répond à un questionnaire de catégorisation afin d'être considéré soit comme un Investisseur « averti » soit comme un Investisseur « non-averti » au sens du règlement UE 2020/1503. Ensuite, si l'investisseur est non-averti, il complète aussi un test de connaissances et une simulation de sa capacité à supporter des pertes. Enfin, il complète son questionnaire KYC.

La validation de l'ensemble de ces éléments par Flolend donne à l'Investisseur la qualité d'Investisseur Approuvé.

Méthode de calcul des scores de crédit et de la tarification des offres de financement participatif

La méthode de calcul des scores de crédit et de la tarification des offres de financement participatif est accessible à l'Utilisateur sur la plateforme. L'Utilisateur s'engage à prendre connaissance de cette méthode préalablement à la souscription par l'acceptation des présentes conditions générales d'utilisation.

Souscription de l'Utilisateur

Transmission des justificatifs idoines

Justificatifs KYC

La souscription à une émission est soumise à la validation par Flolend de l'analyse KYC (« Know Your Customer ») qui est imposée par le régulateur dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le blanchiment des capitaux. A cette fin, l'investisseur fournit à Flolend une pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte nationale d'identité ou équivalent) avant que sa souscription soit définitivement validée. Il peut également lui être demandé de fournir un justificatif de domicile. L'Utilisateur s'engage par l'acceptation des présentes conditions générales d'utilisation compléter cette analyse KYC avec des informations exactes telles que définies dans la section « Informations fournies par l'Utilisateur » du présent document.

Justificatifs de résidence

Si l'Investisseur n'a pas fourni de justificatif de résidence au moment de sa Souscription, l'Investisseur s'engage à en transmettre un dans un délai de trois (3) jours suivant la signature du Bulletin de Souscription.

Dans le cas où le Projet concerné par la Souscription fait l'objet d'une restriction géographique, l'Investisseur doit justifier qu'il réside effectivement dans l'un des départements indiqués.

De la même manière, lorsque le Projet est constitué de plusieurs phases avec des critères spécifiques d'investissement, relatifs notamment à la résidence dans une ou plusieurs communes déterminées, à la qualité de salarié d'une entreprise, etc, la Souscription ne peut être validée si Flolend ne dispose pas des documents justifiant de l'éligibilité à la phase souscrite, fournis dans un délai de trois (3) jours suivant la signature du Bulletin de souscription.

Délais liés à la souscription

Délai de rétractation

L'Investisseur qualifié d'investisseur non averti au sens du règlement (UE) 2020/1503, bénéficie d'un délai de réflexion de quatre (4) jours calendaires à compter de la signature du Bulletin de souscription, que l'Investisseur ait payé sa souscription ou non. Avant l'expiration de ce délai, l'investisseur peut se rétracter en sélectionnant le projet dans son espace personnel, puis en sélectionnant l'option d'annulation de la souscription.

Conformément au règlement (UE) 2020/1503, la rétractation de l'Investisseur dans le délai imparti n'est soumise à aucune justification ni pénalité.

Modalités d'invalidation d'une souscription par Flolend

Dans le cas où l'investisseur a initié une souscription sans signer le bulletin de souscription, la souscription seulement initiée peut être supprimée par Flolend dans un délai de quarante-huit (48) heures suivant l'initiation de la souscription.

L'investisseur libère sa contribution selon les moyens mis à disposition par le Prestataire de Services de Paiement (PSP). Si le montant de la contribution n'est pas reçu dans les délais impartis affichés sur la Plateforme, la souscription peut être invalidée à la discrétion de Flolend.

Dispositif d'encadrement de Flolend

Prise de connaissance de la Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement

Avant toute souscription, l'Investisseur Approuvé s'engage par les présentes conditions générales d'utilisation à prendre connaissance de la Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement ou de la Fiche Synthétique accessible sur la Plateforme.

Conflits d'intérêts

Flolend dispose d'une Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Cette politique consiste à mettre en œuvre des mesures organisationnelles et des procédures en vue de détecter et de gérer les conflits d'intérêts pouvant survenir dans le cadre des services offerts par Flolend en tant que Prestataire de Services de Financement Participatif, conformément à l'article 8 du Règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du Conseil du 7 octobre 2020 relatif aux prestataires européens de services de financement participatif pour les entrepreneurs. En acceptant les présentes conditions générales d'utilisation, l'Utilisateur s'engage à prendre connaissance de la Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

Réclamation

Toute réclamation d'un Utilisateur relative à la Plateforme ou à une Offre peut être adressée gratuitement aux coordonnées mentionnées à la rubrique « Réclamations » accessible depuis l'écran dédié de la Plateforme. En acceptant les présentes conditions

générales d'utilisation, l'Utilisateur s'engage à prendre connaissance de la description de la Procédure de réclamation de Flolend, disponible sur la Plateforme sur l'écran dédié.

Suivi et remboursement des projets

Mode de convocation des assemblées générales des émetteurs

L'Investisseur Approuvé accepte également que, par dérogation à la réglementation en vigueur, le mode de convocation retenu pour les assemblées générales des Émetteurs dont il possède des Titres soit, par défaut, par voie électronique, à l'adresse enregistrée lors de son inscription chez Flolend. Il peut changer manuellement cette préférence pour revenir à un envoi postal en en faisant la demande à contact@flood.com.

Cession des Titres souscrits via Flolend

Période d'Inaliénabilité

Les Titres souscrits via Flolend ne peuvent être cédés par l'Investisseur qu'après un délai de six (6) mois à compter de leur Émission, sous réserve des dispositions de la documentation spécifique à l'Émission.

Modalités de la Cession des Titres souscrits via Flolend

En cas de cession de Titres souscrits via Flolend, l'Investisseur s'engage à informer Flolend, le Porteur de projet et le cas échéant, la Société interposée, de la cession et à communiquer à ceux-ci l'ensemble des informations nécessaires à la tenue des registres de l'Émetteur (parmi lesquelles le nombre de titres cédés, leur prix, l'identité du cessionnaire).

L'information se fait par tout moyen, à charge pour l'Investisseur d'apporter la preuve de l'accomplissement de la formalité et dans un délai de huit (8) jours suivant la cession des Titres.

Le transfert de propriété se réalise :

- Lors de l'inscription du cessionnaire dans les Registres de l'Émetteur, par l'Émetteur ou par Flolend si celui-ci a été mandaté par l'Émetteur ;
- Si la cession est réalisée dans un dispositif d'enregistrement électronique partagé, au moment de l'inscription de la cession dans le dispositif.

Représentation des Souscripteurs durant une procédure collective

Par le présent Contrat, les Souscripteurs délèguent à Flolend le pouvoir de les représenter dans leurs droits en cas d'ouverture d'une procédure collective (sauvegarde judiciaire au sens des articles L. 621-1 et suivants du Code de commerce, redressement judiciaire au sens des articles L. 631-1 et suivants du Code de commerce ou liquidation judiciaire au

sens des articles L. 641-1 et suivants du Code de commerce) à l'égard de l'Émetteur, quel que soit les Titres émis lors de la Levée de fonds.

Retrait des fonds versés sur le Livret

Florend se réserve le droit de bloquer le retrait des fonds contenus sur le Livret, par l'Investisseur dans le cas où le montant total des retraits est supérieur à la somme du capital remboursé et des gains perçus par l'Investisseur.

En cas de blocage des fonds sur le Livret, l'Investisseur doit contacter le service client de Florend par courriel à l'adresse contact@florend.com pour pouvoir retirer le montant souhaité de son Livret.

Le service client de Florend procédera alors à des vérifications renforcées de l'identité de l'Investisseur et des flux de capitaux envisagés par l'Investisseur afin d'éviter tout risque d'escroquerie, de fraude, de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme.

Dispositif informatique

Traitement des données à caractère personnel

Textes, politiques et procédures applicables

La société Florend respecte la vie privée des Utilisateurs et se conforme strictement à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite Loi "Informatique et Libertés" et au Règlement Européen relatif à la protection des données (RGPD) n°2016/679 entré en vigueur le 25 mai 2018.

L'ensemble des droits et obligations réciproques des parties est prévu par la charte de confidentialité accessible sur la Plateforme et tenue à jour par la société Florend. Cette charte comprend (i) la politique de conformité au RGPD et (ii) la politique de traitement des données de Florend décrivant les données personnelles collectées auprès des Utilisateurs, les informations partagées et stockées chez des tiers, et les droits des internautes quant à, entre autres, l'accès, la rectification et la suppression de leurs données.

Protection des données à caractère personnel

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés » et, à compter du 25 mai 2018 conformément au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n° 2016/679, l'Investisseur est informé que Florend, en tant que responsable de traitement, procède à des traitements de certaines données à caractère personnelles ou de toute personne physique concernée dans le cadre de l'exécution de la prestation.

L'Investisseur, pour accéder au statut d'Investisseur enregistré, consent de façon libre, éclairée et univoque à la collecte de données personnelles le concernant.

Conformément à la réglementation applicable et pour la bonne exécution de la Prestation, Flolend est autorisé et l'Investisseur y consent, à transmettre les informations personnelles communiquées par l'Investisseur (i) à l'Émetteur des titres souscrits par l'Investisseur ou à l'Emprunteur, (ii) au Partenaire Bancaire dans le cadre du suivi des flux monétaires liés aux Levées de fonds, ainsi le cas, échéant, que dans l'hypothèse d'une gestion extinctive et (iii) à certains fournisseurs de services de Flolend (gestionnaire du serveur, prestataire de gestion de service client, prestataires d'*e-mailing*).

Sécurité informatique

Les Utilisateurs s'engagent à n'utiliser sur la Plateforme aucune des fonctions JavaScript suivantes :

- Les *scripts* utilisés pour déposer ou lire un cookie sur un écran de la Plateforme ;
- Les *scripts* qui redirigent les Utilisateurs vers un autre écran ;
- Les JavaScript « Include » et « iframe ».

D'une façon générale, les Utilisateurs s'engagent à n'avoir aucune activité sur la Plateforme susceptible de perturber ou de tenter de perturber les activités de la Plateforme.

Liens hypertextes établis depuis la Plateforme

Liens hypertextes vers des sites tiers

La Plateforme peut contenir des liens hypertextes pointant vers d'autres sites internet qui n'appartiennent pas à la société Flolend ou ne sont pas contrôlées par la société Flolend (ci-après « Sites Tiers »).

Les Utilisateurs ne peuvent reproduire les liens hypertextes présents sur la Plateforme et notamment ceux relatifs à l'Espace personnel d'un Utilisateur contenant notamment les Informations Confidentielles.

La société Flolend n'exerce aucun contrôle sur le contenu, les chartes de protection des données personnelles ou les pratiques des Sites Tiers et décline toute responsabilité à cet égard.

La société Flolend n'est pas responsable de la disponibilité des Sites Tiers et ressources externes et ne cautionne ni la publicité, ni les produits ou autres matériels figurant sur ces sites internet.

Liens hypertextes renvoyant à la Plateforme

Sont interdits sans autorisation préalable de la société Flolend tout lien hypertexte renvoyant à la Plateforme et utilisant notamment les techniques suivantes :

- Le « *framing* » défini comme une technique permettant, sans quitter le site d'origine, d'insérer une page de la Plateforme qui vient s'afficher dans un cadre de la page *web* d'origine ;
- Le « *deep-linking* » défini comme l'insertion d'un lien hypertexte renvoyant à un écran secondaire de la Plateforme ;

- Le « *inline linking* » défini comme un hyperlien permettant d'inclure dans la page *web* d'origine une image provenant d'une autre page *web* est interdit.

Limite de responsabilité

Responsabilité à l'égard de l'Utilisateur

Responsabilité dans le cadre de la prestation d'investissement

Florend n'est tenu que d'une obligation de moyens au titre du présent Contrat.

Florend n'est pas responsable, et ne peut être tenu d'aucune indemnité à l'égard de l'Investisseur, en cas de modification ou d'annulation du Projet, en cas d'Échec de la Levée de fonds, ou en cas de difficulté survenant au cours de l'Émission ou de son suivi.

Dans les limites prévues par la loi, la responsabilité de Florend en cas d'inexécution, totale ou partielle, ou de retard dans l'exécution, ne pourra dépasser, un montant égal à cinq cents (500) euros pour l'ensemble de la durée d'exécution des présentes.

Responsabilité liée à l'utilisation de la plateforme

La société Florend n'est pas responsable à l'égard de l'Utilisateur de toute perte ou dommage qu'il pourrait subir du fait de :

- La confiance accordée à l'exhaustivité, l'exactitude ou l'existence de toute publicité, dont le lien hypertexte tel que défini à la section « Liens hypertextes établis depuis la Plateforme » ci-après et/ou la publicité figure sur la Plateforme ;
- Tout changement que la société Florend pourrait apporter aux informations et services proposés sur la Plateforme ou toute suppression temporaire ou définitive des fonctions proposées sur la Plateforme ;
- De la communication par l'Utilisateur à la société Florend d'informations imprécises, inexactes, ou périmées sur son Espace personnel ;
- De l'incapacité du titulaire d'un Espace Personnel à conserver en toute sécurité et confidentialité son mot de passe ou les informations de son Espace Personnel ;

Aucun conseil et aucune information, qu'ils soient oraux ou écrits, obtenus par l'Utilisateur dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, ne sont susceptibles de créer des garanties non expressément prévues par les présentes conditions générales d'utilisation.

La responsabilité de la société Florend ne pourra être engagée que dans les conditions de droit commun, à raison des dommages directs et prévisibles subis par l'Utilisateur.

Responsabilité quant à l'accessibilité à la Plateforme

La société Florend met en œuvre tous les moyens afin de rendre la Plateforme accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sauf en cas de force majeure ou d'un événement

hors du contrôle de Flolend et sous réserve des périodes de maintenance et des pannes éventuelles.

Dans la mesure du possible, la société Flolend avertit préalablement les Utilisateurs des interruptions ou arrêts affectant tout ou partie de la Plateforme. La société Flolend ne peut être tenue responsable en cas d'indisponibilité de la Plateforme, pour quelque cause que ce soit.

Propriété intellectuelle

La Plateforme est la propriété exclusive de la société Flolend.

D'une manière générale, la société Flolend accorde un droit gratuit, personnel, non-exclusif et non-transférable d'accès et d'utilisation de la Plateforme, tout autre droit étant expressément exclu sans l'accord préalable écrit de la société Flolend.

Tout contenu disponible sur la Plateforme, notamment les textes, logiciels, scripts, graphismes, photos, sons, musiques, vidéos et fonctions interactives présentes sur la Plateforme constitue la propriété de la société Flolend ou est concédé à la société Flolend sous licence. Ce contenu est protégé par le droit d'auteur, le droit des marques et tous les autres droits de propriété intellectuelle ou droits connexes détenus par la société Flolend ou ses concédants. Toutes les marques de tiers présentes sur la Plateforme constituent des droits de marques détenus par leurs propriétaires respectifs.

Le contenu de la Plateforme ne peut être téléchargé, copié, reproduit, distribué, transmis, diffusé, affiché, vendu, concédé sous licence ou exploité de toute autre manière et à quelque finalité que ce soit, sans l'accord préalable écrit de la société Flolend.

Durée et fin des conditions générales d'utilisation

Durée

Les présentes conditions générales d'utilisation sont conclues entre l'Utilisateur et la société Flolend pour toute la durée d'utilisation de la Plateforme et des Services.

Modifications

La société Flolend peut modifier à tout moment les présentes conditions générales d'utilisation. Tout Utilisateur est donc tenu de se référer, à l'unique version en ligne à la date de sa consultation qui sera automatiquement la dernière version desdites conditions générales d'utilisation.

Une fois la modification effectuée, Flolend informe les Investisseurs par voie électronique. Ces derniers en prennent connaissance par voie de signature électronique. Il ne peut pas les refuser s'il est engagé dans une opération de financement sur la Plateforme. S'il n'est pas engagé dans une opération de financement sur la Plateforme et qu'il souhaite les refuser, il dispose d'un délai de cinq (5) jours ouvrés pour le notifier par

courriel à la société Flolend à l'adresse suivante : contact@floodend.com. Au-delà de ce délai, la société Flolend considérera qu'il a tacitement accepté les nouvelles conditions générales d'utilisation.

Tout Investisseur est tenu de se référer à toute modification.

Toutes dispositions législatives ou réglementaires qui rendraient nécessaire la modification de toute ou partie du Contrat seront applicables dès leur date d'entrée en vigueur, sans préavis.

Résiliation

L'Utilisateur peut résilier les Conditions Générales d'Utilisation sans préavis à condition qu'il ne soit pas engagé dans une opération de financement. Il adresse sa demande de résiliation par courriel à contact@floodend.com.

La société Flolend se réserve le droit, sans préavis, de suspendre, d'interrompre ou de résilier les conditions générales d'utilisation (i) en cas de comportement abusif ou de faute lourde de l'Utilisateur causant de sérieux troubles quant au bon fonctionnement de la Plateforme et (ii) dans le cas où une faute ou négligence serait de nature à mettre en péril, notamment la relation de loyauté et de sincérité entre les parties et plus largement la relation contractuelle existante.

La demande de résiliation doit être signifiée par écrit et motivée, l'autre partie disposant d'un droit de réponse dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrés. Les parties peuvent éventuellement convenir soit de la résiliation soit d'une poursuite de la relation contractuelle à charge pour la partie mise en cause de réparer le préjudice causé par sa faute ou sa négligence. Au-delà du délai de dix (10) jours ouvrés, le contrat sera réputé résilié.

Les honoraires du PSFP, les frais bancaires et les frais d'avocat resteront acquis à ceux qui les ont perçus.

Interprétation du Contrat

Titres

Les titres des articles contenus dans le Contrat sont de simple commodité et ne sauraient être utilisés pour contrôler ou affecter le sens ou l'interprétation des dispositions du présent Contrat.

Intégralité

Les Parties conviennent que les stipulations figurant en Préambule et en annexe des présentes, ainsi que les Conditions générales d'utilisation du service font partie intégrante du Contrat et constituent l'entier accord des Parties relativement à son objet.

Le Contrat remplace toutes les lettres, déclarations, engagements et les projets préalables à la signature des présentes et ayant le même objet que le Contrat.

Autonomie des stipulations contractuelles

Dans le cas où une ou plusieurs des dispositions du présent Contrat serai(en)t ou deviendrait(en)t illégale(s) d'une manière quelconque, la validité, la légalité ou l'application des autres dispositions des présentes n'en seraient aucunement affectées ou atteintes. Les Parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour remplacer toute disposition caduque ou nulle par une disposition nouvelle permettant le maintien de l'équilibre technique et économique du présent Contrat.

Convention de preuve

L'enregistrement électronique fait preuve entre les parties. L'action de cocher une case de validation de la compréhension du et de l'adhésion au contrat suivi d'un clic de validation prouve l'engagement des Parties et vaut signature électronique.

Imprévision

En vertu de l'article 1195 du Code civil, lorsqu'au cours de l'exécution du Contrat, un changement de circonstances imprévisibles à la conclusion du Contrat rend l'exécution de ses obligations excessivement onéreuses pour une partie, elle peut demander une renégociation du Contrat.

Cette partie doit poursuivre l'exécution de ses obligations durant la demande de renégociation du Contrat.

Si la renégociation échoue ou qu'elle est refusée, les Parties peuvent soit convenir de la résolution du Contrat, soit décider d'un commun accord de demander au juge d'adapter le Contrat.

Si les Parties ne s'accordent pas quant à la saisine du juge en vue d'une demande d'adaptation du Contrat, dans un délai raisonnable, l'une des Parties peut saisir le juge. Ce dernier pourra réviser le Contrat, y mettre fin en prononçant sa résolution ou rejeter la demande d'adaptation.

Conflit, compétences et droit applicable

Les présentes conditions générales d'utilisation sont régies, interprétées et appliquées conformément au droit français, la langue d'interprétation des présentes étant la langue française en cas de contestation sur la signification d'un Terme ou d'une disposition des présentes. Sous réserve des dispositions d'ordre public applicables en matière de compétence juridictionnelle, les tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris seront seuls compétents pour connaître de tout litige relatif aux présentes.